

Rédaction et conception : Ghamar Ilatoufegh



BP: 149 ARLIT - NIGER

Tel : 227 96 87 24 98

Agrément : N°11/MI/D/DGAPJ/DLP du 10/01/03

Site : <http://uranium-niger.jimdo.com>

Rapport d'activités 2013



Contexte :

L'année 2013 est une année particulière pour l'ONG Aghirin'man car c'est pour la première fois que notre ONG signe une convention de financement avec l'Union européenne. Il s'agit donc de la première phase du projet « **Renforcement des dynamiques communautaires pour une prise de conscience effective des risques radiologiques, chimiques, et des pollutions liés à l'exploitation de l'uranium dans le Département d'Arlit et Région d'Agadez** » qui en compte deux. L'Union européenne a accepté de financer la première phase à hauteur de 80% et les 20% sur fonds propre de l'ONG.

La deuxième phase prévue pour les années 2014-2016 est en recherche de financement auprès d'autres partenaires. Cette phase qui couvrira l'ensemble de la région d'Agadez c'est-à-dire les communes des départements d'Arlit, d'Iférouane, Tchirozerine, Ingall et Aderbissanat soit plus d'une dizaine des communes urbaines et rurales impactées par la recherche et l'exploitation minières notamment de l'uranium.

La mise en œuvre de la première phase du projet fut une grande expérience pour les membres de l'ONG car il s'était agi de se familiariser avec les procédures contractuelles de l'union européenne avec des ressources humaines sans expériences dans le domaine de la gestion et comptabilité.

Notre partenaire permanent et traditionnel, la CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la radioactivité), a continué de nous apporter un soutien technique inestimable. Aujourd'hui encore son apport dans les coûts administratifs de notre siège à Arlit apporte un complément aux cotisations des membres de l'ONG.

Indépendamment de la mise en œuvre de cette première phase du projet, l'ONG Aghirin'man a continué ses activités de veille, d'interpellation, d'information, sensibilisation et de formation sur tous les aspects négatifs et positifs de l'exploitation minière.

Les attentats terroristes du 23 mai 2013, qui ont endommagé une partie des installations d'exploitation d'uranium de la SOMAIR filiale d'AREVA a eu aussi un impact sur la vie des populations et sur nos activités.

Notre participation au débat national et international sur l'exploitation minière au Niger reste aussi un de nos objectifs surtout en cette veille de l'ouverture de la plus grande mine d'uranium en Afrique et la deuxième au monde, la mine d'Imouraren. La renégociation des conventions minières en cours entre le gouvernement du Niger et le Groupe AREVA, a retenu notre attention durant toute cette année 2013.

Aussi au cours de cette année 2013, on a noté un grand recul des exploitants miniers notamment AREVA au Niger face à leur responsabilité sociale et environnementale, de sorte que les préoccupations des populations n'ont reçu aucune attention, les commissions locales d'information se sont tenues une seule fois au lieu de deux fois et sans la participation des acteurs clefs.

Dans ce rapport 2013, il sera décliné en premier lieu le rapport financier et en deuxième position les annexes du rapport (procès verbaux des réunions, lettres etc....).

En perspective 2014 sera la première année de la mise en œuvre des actions prévues par la convention de partenariat de l'ONG Aghirin'man et la Fondation ROSA-Luxemburg pour une

durée de trois ans. Une correspondance a été adressée (voir document en annexe) dans ce sens à toutes les autorités administratives (gouverneur de la région d'Agadez, préfets des départements de la région et maires des communes urbaines et rurales de la région). Les activités à mettre en œuvre s'inscrivent dans la deuxième phase du projet « renforcement des dynamiques communautaires pour une prise de conscience effective des risques radiologiques, chimiques et des pollutions liés à l'exploitation de l'uranium dans le département d'Arlit région d'Agadez »

Rapport financier phase 1 financé par cofinancement aghirin'man union européenne :

Projet : renforcement des dynamiques communautaires pour une prise de conscience effective des risques radiologiques, chimiques et des pollutions liés à l'exploitation de l'uranium dans le département d'Arlit région d'Agadez. (Phase 1)

Le présent rapport financier comporte une fiche d'exécution financière qui prend en compte l'ensemble des dépenses effectuées sur le **Compte BIA-Niger : N°25110107996/08** ouvert au nom du projet : Renforcement des dynamiques communautaires pour une prise de conscience effective des risques radiologiques, chimiques et des pollutions liés à l'exploitation de l'uranium dans le département d'Arlit, région d'Agadez. Il s'agit de dépenses effectuées sur les rubriques N°1, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 du budget général du projet.

La fiche elle-même retrace le budget global des opérations prévues, en faisant ressortir le montant des dépenses réalisées et les écarts des dépenses induits par les activités.

Cette fiche est sous-tendue par des relevés de dépenses qui donnent les détails de paiements effectués sur les différentes rubriques ainsi que les dates de ces paiements

Fiche d'exécution financière du projet PRDSM 2013

Rubrique	Désignation	Prévu Euro	Dépense en Euro	prévu en FCA	Dépense en FCFA	écart en euro	Ecart FCFA
1	Ressources humaines	19 205,00	19 205,00	12 579 275	12 579 275	0,00	0
2	voyages	0,00	0,00	0	0	0,00	0
3	Equipement fournitures	8550	7550	5 600 250	4 945 250	1 000,00	655 000
4	Bureau local	4000	3500	2 620 000	2 620 000	0,00	0
5	Autres coûts	22590	22383	14 796 450	14 600 058	300,00	196 392
6	Autre	0	0	0	0	0,00	0
7	sous total des coûts (1 à 6)	54 345,00	53 139,00	35 595 975	34 806 045	1 206,00	789 930
8	provisions imprévus 5% de 7	2717,25	2717,25	1 779 799	1 779 799	0,00	0
9	Total éligibles (7 +8)	57 062,25	55 856,25	37 375 774	36 585 844	1 206,00	789 930
10	Cout administratifs 7% de 9	3994,3575	3874,87	2 616 304	2 616 304	0,00	0
11	total couts éligibles (9+10)	61 056,61	59 850,61	39 992 078	39 202 148	1 206,00	789 930
12	Taxes	0	0	0	0	0,00	0
13	total des coûts acceptés (11+12)	61 056,61	59 230,12	39 992 077,91	38 795 422,28	1 826,49	1 196 655,63

Rapport financier autres fonds :

Le présent rapport financier comporte une fiche d'exécution financière qui prend en compte l'ensemble des dépenses effectuées sur le **Compte BIA-Niger : N° 25110053382 17** ouvert au nom l'ONG Aghirin'man

Année 2013

	Désignation			Trésorerie FCFA
		Recettes FCFA	Dépenses FCFA	
	Cotisations de membres	1 800 000		
	Subvention CRIIRAD	982 500		
	Frais connexion internet		360 000	
	Indemnité secrétaire de bureau		600 000	
	électricité		250 000	
	Entretien informatique		120 000	
	Fournitures de bureau		180 000	
	carburant		273 000	
	Entretien véhicule ONG et papiers		420 000	
	Gardiennage bureaux		360 000	
		2 782 500	2 563 000	219 500



Tel : 227 96 87 24 98

E-Mail : aghirin_man@yahoo.fr

Site : <http://uranium-niger.jimdo.com>

Agrément N°11/MI/D/DGAPJ/DLP du 10/01/03

Arlit le 8 février 2014

Ref : N/L N° 001/AGHIR/FRL/2014

A

Messieurs les Préfets des départements :

- **Arlit**
- **Tchirozerine**
- **Ingall**

Messieurs les Maires :

- **CU d'ARLIT**
- **CR de Tchirozerine**
- **CR d'Ingall**
- **CR de Gougaram**
- **CR de Dannat**

Objet : Information.

Messieurs les Préfets,

Messieurs les Maires,

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre de ses activités de protection de l'environnement autour des sites miniers de d'exploitations et de recherche des matières minérales (Uranium, charbon ect), l'ONG Aghirin'man en partenariat avec la Fondation ROSA Luxemburg (Allemagne) dont l'antenne régionale est basée à Dakar au Sénégal, va mettre au cours de l'année 2014 un projet comportant les volets suivants :

- Renforcement des capacités des membres de l'ONG à travers une formation et une campagne de surveillance radiologique de l'environnement autour des sites miniers.
- Formation et sensibilisation des élus locaux et chefs coutumiers sur la gestion des impacts environnementaux de l'exploitation de l'uranium.

En outre les deux parties ont convenu de mettre en œuvre d'autres activités allant dans le même sens au cours de deux prochaines années et pour se faire l'ONG Aghirin'man présentera une proposition des projets à la fin de chaque année.

Dans l'espoir de bénéficier de votre soutien dans vos entités respectives, veuillez recevoir Messieurs l'expression de nos salutations distinguées.

Copie : Gouverneur region Agadez

Le Président de l'ONG
Almoustapha Alhacen

Arlit, le 30 janvier 2013

Réf : N/L N 0055/ONG/2013

A

Monsieur le Directeur de GLOBAL ATOMIC

Objet : les résultats des analyses des eaux potables de votre chantier de TAGAZA

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des actions de la société civile, l'ONG AGHIRIN'MAN a effectué le 15 décembre 2012 une mission de terrain dans le secteur prospecté. Compte tenu des constatations effectuées, AGHIRIN'MAN a adressé un courrier en date du 16 décembre 2012 à l'entreprise Global Atomic Fuels Corporation. Ce document fait état d'interrogations sur la qualité de l'eau du forage de Tagaza et demande « les résultats des analyses radiologiques et bactériologiques des eaux du forage de consommation humaine ». En effet, cette eau est utilisée pour la boisson des populations locales.

Analyses radiologiques du forage de Tagaza

AGHIRIN'MAN a obtenu copie d'un document qui fait état des analyses radiologiques effectuées par le CNRP (Centre National de Radioprotection du Niger) sur un échantillon d'eau du forage de Tagaza enregistré au laboratoire en mars 2012.

Le rapport d'analyse du CNRP indique, pour les éléments radioactifs tels que uranium 238, uranium 235, thorium 232, radium 226 que la radioactivité est < LD c'est-à-dire "inférieure à la limite de détection". Mais le rapport d'analyse ne précise pas les valeurs de ces limites de détection. En l'absence de ces valeurs, il est impossible de déterminer si la concentration en uranium de cette eau est conforme du point de vue sanitaire.

C'est pourquoi, nous avons requis l'avis d'une autre expertise indépendante en l'occurrence la CRIIRAD commission de recherche indépendante d'information sur la radioactivité.

Le responsable du laboratoire de la CRIIRAD, M Bruno Chareyron, ingénieur en physique nucléaire dans sa réponse du 26 janvier 2013 reproduite ci-dessous indique :

Le point de vue de la CRIIRAD

« Monsieur le président de l'ONG AGHIRIN'MAN, le rapport d'analyse du CNRP indique que 0,5 litres d'eau ont fait l'objet d'analyses par spectrométrie gamma dans le cadre d'un comptage en géométrie Marinelli qui a duré 48 heures.

Sur la base du retour d'expérience du laboratoire de la CRIIRAD, de telles conditions de comptage peuvent conduire à des limites de détection très élevées pour l'uranium 238 détecté à partir du thorium 234 : ces limites de détection sont de l'ordre de 1 à 9 Bq/l ce qui correspond à 80 à 720 microgrammes par litre. De telles limites de détection sont 2,6 à 24 fois supérieures à la nouvelle limite de 30 microgrammes par litre recommandée par l'OMS pour l'eau de boisson.

Il est donc possible que, sur le plan radiologique, les eaux du forage de Tagaza ne respectent pas les normes de potabilité sans que les analyses effectuées par le CNRP ne permettent de le vérifier. D'abord parce que ces analyses ne portent pas sur l'ensemble des substances radioactives associées à l'uranium naturel comme le radon 222, le plomb 210 ou le polonium 210. Ensuite, parce que pour certains des éléments radioactifs qui ont été recherchés par spectrométrie gamma, les limites de détection sont probablement supérieures aux normes de potabilité.

Dans ce contexte, le commentaire effectué par le CNRP en bas de la fiche d'analyse et qui stipule que – l'eau ne présente aucun risque radiologique- me paraît infondé.

Je vous recommande donc

1 / d'interroger le CNRP sur sa méthodologie de contrôle de la radioactivité des eaux et sur la valeur numérique des limites de détection obtenues et

2 / de faire procéder à de nouvelles analyses radiologiques plus détaillées et plus précises. Elles devront comporter a minima, la détermination des indices d'activité alpha et bêta global, de l'activité volumique du radon 222, de l'uranium total, ainsi que des contrôles sur les principaux anions, cations et métaux lourds. »

Comme vous le constatez, il est pour l'instant dangereux et périlleux de continuer de faire consommer cette eau aux travailleurs et à la population. C'est pourquoi, nous appuyons et insistons sur la recommandation de procéder à des nouvelles analyses radiologiques plus détaillées et plus précises faute de quoi votre responsabilité sera d'avantage engagée en cas du moindre indice touchant à la santé publique.

Dans l'espoir d'une prise en compte de toutes les recommandations, veuillez recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de l'ONG Aghir in'man

Almoustapha Alhacen

Arlit, le 30 janvier 2013

A

Monsieur le Directeur général de IMOURAREN SA

Objet. Visite du complexe industriel d'IMOURAREN SA

Monsieur le Directeur Général,

Lors de notre rencontre du 15 janvier 2013 a Niamey, vous avez accepté le principe d'une visite de notre groupement d'associations sur le site industriel d'IMOURAREN en vu de nous enquérir des conditions sociales et environnementales.

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre les dispositions utiles et réglementaires pour que nous puissions effectuer cette visite dans le meilleur délai possible.

Nous nous tenons a votre dispositions pour les modalités éventuelles de l'organisation de cette visite dans des bonnes conditions.

Dans l'espoir d'une suite a notre lettre, veuillez recevoir Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Almoustapha Alhacen



Arlit, le 18 avril 2013

A

Monsieur les Directeurs :

- **SOMAIR**
- **COMINAK**
- **Imouraren SA**
- **AREVA Mines Niger**

Objet : Réunion de la commission locale d'information (CLI).

Messieurs les Directeurs,

Nous avons accusé réception d'une note conjointement signée des directions de la SOMAIR et de la COMINAK convoquant une réunion de la CLI pour le 23 avril 2013 à « l'amphithéâtre COMINAK zone industrielle à partir de 8 h 00 ». La même note fixe l'ordre jour suivant : **gestion de l'eau potable, situation de l'emploi, les impacts des activités minières, nos actions sociétales.**

La coordination de la société civile d'Arlit, après examen de cette convocation de la CLI fait le constat suivant :

- Contrairement à l'engagement pris lors de la dernière CLI en décembre 2011 où toutes les filiales du groupe AREVA étaient présentes, les deux CLI prévues en 2012 ne sont pas tenues.
- Les sociétés Imouraren SA et AREVA mines Niger ne sont pas parties prenantes à cette CLI convoquée pour le 23 avril 2013.
- La réunion (CLI) est prévue en Zone industrielle de COMINAK sans nécessité de ce lieu avec des restrictions et des exigences de nature à museler la participation de la population ou ceux qui parlent à son nom.
- L'ordre du jour est en rupture totale avec les interrogations exprimées lors de la dernière CLI et aux différentes correspondances des organisations de la société civile.
- La chefferie traditionnelle régionale (sultanat de l'AIR, l'anastafidat, les chefs de groupements) est exclue de la réunion.
- Les élus locaux (conseil régional, conseil municipaux) sont aussi exclus de la réunion.

Considérant que cette CLI convoquée pour le 23 avril 2013 est un recul dangereux de communication sur des questions de préoccupations de la population.

Considérant la fuite de responsabilité d'AREVA mines Niger et d'Imouraren SA qui ont choisi sans doute de s'isoler à cause de leur incapacité à faire face aux questions qui leurs seront posées par les populations.

Considérant que la chefferie traditionnelle et les élus locaux régionaux ne peuvent être réduits au silence et remplacés par des cadres choisis de Niamey par AREVA selon leur loyauté et leur désir de satisfaire leur curiosité touristique.

Considérant le manque total de crédibilité d'une réunion convoquée dans ces conditions (muselage de la participation, fuite des vrais sujets, fuite de responsabilité, etc.)

Considérant cette tentative de faire sourde oreille sur les questions de gestion des résidus de traitement, de périmètre sanitaire ou zone d'exclusion d'Imouraren, la sous-traitance assimilée à la traite des personnes dans les filiales du groupe AREVA, le réaménagement des sites déjà exploités, le contrôle radiologique, les fonds de développement durable, la route de l'uranium, la santé autour des sites miniers etc ect.

La coordination de la société civile d'Arlit demande aux filiales du groupe AREVA au Niger de :

- Prendre en compte la participation des représentants des populations si tant il est vrai qu'elles ont une volonté de communiquer et d'exposer réellement les impacts positifs et négatifs de leurs activités minières.
- Le réaménagement de l'ordre du jour en y incluant les sujets que nous évoquons plus haut.
- Une participation effective de toutes les filiales du groupe AREVA à cette CLI en vue d'exposer sur leurs activités et d'écouter les participants.
- Le transfert de prérogatives de convocation et de présidence de la CLI au Préfet du département abritant les sociétés minières en questions conformément à la tradition d'AREVA en France.

La non prise en compte de nos constats et de nos demandes fera peser des conséquences sur la tenue de cette CLI.

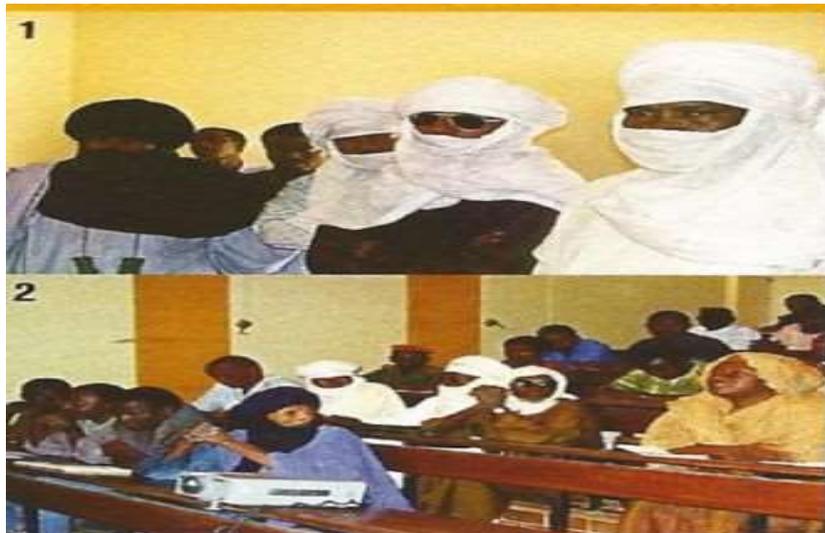
Veillez recevoir, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie :

- Ministre des mines
- Gouverneur région AZ
- Président du conseil régional
- Préfet d'Arlit
- Maire Arlit
- Maires de communes
- Chefs traditionnels région AZ
- Le Procureur /TGI Arlit

Le Président

Almoustapha Alhacen



Arlit, le 27 avril 2013

A
Monsieur le Maire de la CU d'Arlit

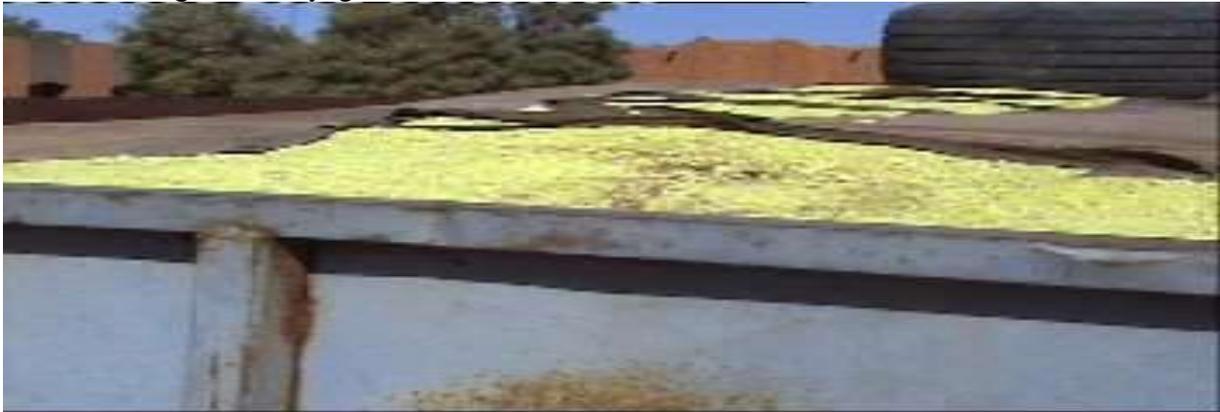
Objet : Stationnement des camions et déversement des produits chimiques dans la ville.

Monsieur le Maire,

Il nous a été de constater que depuis quelques semaines les camions gros porteurs ont repris leur stationnement dans les rues de la commune urbaine d'Arlit alors qu'il existe un parc construit à cet effet.

Comme vous le savez, cette pratique a eu pour conséquence le déversement des produits chimiques dans les rues et la création d'une insécurité avec les accidents de circulation, les risques d'incendie, ect.

Aussi devons-nous rappeler que les produits chimiques déversés auparavant ont fait l'objet d'un ramassage et nettoyage dans ces rues en fin 2012.



Devant l'ampleur que prend cette situation, nous vous demandons de bien vouloir activer les mécanismes suivants nécessaires pour mettre fin à cette situation :

- Prendre les dispositions en collaboration avec les sociétés minières pour mettre en état de fonctionnement le parc.
- Exiger le nettoyage des camions avant leur sortie des zones industrielles de SOMAIR et COMINAK.
- Interdire tout stationnement des camions gros porteurs dans les rues de la ville.

Dans l'espoir de prise des mesures idoines et en vous assurant de notre disponibilité, veuillez recevoir Monsieur le Maire l'expression de notre haute considération.

Copie :

- Préfet du département
- Direction SOMAIR
- Direction COMINAK

Le Président
Almoutapha Alhacen

A

Monsieur le Directeur de la Somaïr

Objet : les ordures de la cité Somaïr Arlit

Monsieur le directeur,

Depuis plusieurs années nous n'avons cessé de vous interpellé sur la décharge des ordures ménagère de la cité Somaïr.

En effet cette décharge qui se trouve en plein milieu d'un quartier de la ville, échappé depuis à l'autorité administrative par la simple volonté de votre entreprise aussi est-il utile de rappeler que les camions qui l'on déposé à cet endroit son financer par la Somaïr. Aujourd'hui c'est des millions de tonnes de déchets qui s'amoncèlent auprès des habitations, ou les enfants et les animaux ont trouve une source de famille à la recherche de la nourriture ou d'autre objets.

Cette situation constitue une atteinte grave à l'environnement d'où découle en premier lieux des risques pour la santé publique. Il y a la pour nous une contradiction des valeurs qui pousse le groupe Areva. C'est pourquoi l'ONG Aghirin'man soucieuse de la protection de l'environnement et le mieux être, vous demande argument de prendre les dispositions nécessaires pour dégager cette décharge dans un endroit plus approprié.

Dans l'espoir d'une prise en compte rapide de cette demande, veuillez recevoir Monsieur le directeur l'expression de nos salutations distinguées.

Le président

Almoustapha Alhacen



Agadez, le 16 mai 2013

A

Madame la Directrice générale de Niger-ressources Inc.

Objet. Votre projet de licenciement collectif du personnel.

Madame la Directrice Générale,

Votre personnel nous a saisi d'un document émanant de vous signifiant le très prochain licenciement de tout votre personnel nigérien pour des raisons multiples dont notamment l'insécurité dans le nord-Niger.

Rappeler vous de notre déclaration de janvier 2013, ou nous évoquions le comportement de certaines sociétés étrangères au Niger.

Rappeler vous que vous vous êtes plainte d'avoir été citée injustement car estimez vous à l'époque que votre conduite était irréprochable.

Au vu de votre correspondance sur le licenciement collectif de votre personnel et des correspondances échangées avec un de vos délégués du personnel, êtes- vous pire que ce que nous avons dit !

Oui, lorsque vous considérez que les travailleurs nigériens sont « des poules », vous oubliez que lors de votre arrivée au Niger il y a trois ans, tous ces travailleurs avaient au minimum chacun dix huit ans, ou est le respect, ou est l'honnêteté dont vous parlez !

Lorsque vous pensez qu'un délégué du personnel n'est pas concerné par les biens d'une société dans laquelle il travaille et que c'est la loi de la jungle qui prévaut en l'occurrence.

Lorsque vous estimez qu'en venant au Niger c'est parce que vous manquiez de maturité parce que vous êtes « enfant venu dans la cours des grands », nous espérons que vous avez suffisamment mesuré la gravité de vos propos et leur conséquence sur vous-même.

Nous comprenons bien qu'en ce qui vous concerne que vous jouez sur deux terrains comme vous le dites, mais, il n'y a aucun souci, les arrières sont assurés fraternellement dans d'autres pays et vous poussez pour rapatrier même vos traces et le matériel là-bas.

Nous espérons aussi, que tous les dégâts environnementaux que vous avez causé notamment les boues radioactives, les innombrables trous dans les espaces pastoraux seront effacés avant votre départ et le bilan des promesses de participation au développement local accomplies.

En tout état de cause en décidant de cette manière mini-militari de vous « débarrasser » de votre personnel, vous contribuez à la création de plus d'insécurité alors que notre pays en vous autorisant de venir voulait remédier en particulier à cette insécurité qui se nourrit du chômage et de la pauvreté, politique ou pas politique.

Malgré tout, Madame la Directrice Générale, vous avez encore le temps de vous ressaisir et d'en appeler à la bonne fois de tous ce qui ont une responsabilité dans votre entreprise pour s'engager dans une voix de vous « débarrasser » des vos travailleurs dans des conditions acceptables pas tous.

Pour ce faire, nous sommes disposés à apporter notre contribution pour un dénouement heureux de cette situation pénible.

Hottez vous de la tête cet esprit que c'est en vous caressant que les travailleurs menacés de licenciement sauvage, auront la vie sauve, non, votre entreprise à des responsabilités sociale, elle doit les assumer à cause d'aujourd'hui et de demain.

En espérant Madame la Directrice Générale, nous épargner d'une séparation douloureuse avec votre personnel en trouvant une solution à l'amiable, veuillez recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

Copie :

- Ministre des mines
- Gouverneur région AZ
- Présidente CR AZ
- Tous Préfets concernés

Le Président

Almoustapha Alhacen

Arlit, le 25 juillet 2013

A

Monsieur le Préfet du département d'Arlit

Objet : Fonds développement durable AREVA, suivi et contrôle.

Monsieur le Préfet,

Comme vous le savez la coordination de la société civile d'Arlit a participé à plusieurs missions d'implantation, de contrôle et suivi des infrastructures en cours ou réalisées dans le cadre de la convention entre le groupe AREVA et le département d'Arlit.

Suite à ces missions , notamment celles du 23 juillet 2013 dans la commune urbaine d'Arlit et du 25 juillet 2013 dans la commune rurale de Gougaram ,outre les observations contenues dans les rapports du comité de suivi du CBO, il nous semble important de réitérer certaines de nos observations et recommandations suivantes :

Des observations :

- Certaines salles de classe présentent des fissures dans les murs dont il est nécessaire d'y remédier dans le meilleur délai en vu d'assurer la pérennisation des infrastructures.
- Le faux plafond de la salle informatique de la maison des jeunes d'Arlit est en cours d'affaissement alors que le bâtiment n'a même pas été mis en service.
- La qualité des infrastructures scolaires est inférieure à celles construites sur financement de l'état.
- Nous n'avons pas pu visiter toutes les classes 2012 et vérifier l'existence des équipements (classes fermées dans la commune urbaine).
- Un bloc de deux classes prévues à l'école Ouest Arlit a été transféré dans un autre quartier de BKK2.
- Dans les communes rurales les infrastructures 2012 sont très en retard à cause des tracasseries du groupe AREVA notamment Imouraren SA.
- Les plaques de visibilité des infrastructures dans la commune urbaine sont marquées « **SR, CK, AREVA** » au lieu de « **SR, CK, AREVA, IMOU** ».
- Les infrastructures manquent de visibilité dans les communes rurales.
- La convention de financement ne correspond plus à la situation de la dissolution de la plate forme du groupe AREVA et à la nouvelle réorganisation administrative de deux départements (Arlit et Iférouane).
- Constatons que les filiales du groupe AREVA, se désintéressent de la question du développement durable locale et la protection de l'environnement.

Des recommandations :

- En matière de salle de classe se conformer à l'avenir au prototype des salles construites par l'Etat.
- Que le marquage de visibilité des infrastructures soit conforme à celui de la commune urbaine d'Arlit rectifié.
- Au groupe AREVA de faire diligence dans l'allégement des procédures et le déblocage des fonds des infrastructures scolaires, de l'eau et santé en tenant compte des attentes urgentes des populations dans ces domaines.
- A tous les partenaires de la convention de se mobiliser pour une mise à jour de cette convention en vu de l'adapter à la situation.
- Aux filiales du groupe AREVA (SOMAIR, COMINAK, IMOURAREN et AREVA mines) de s'investir de manière permanente dans la protection de l'environnement notamment en ce qui concerne l'eau, les produits chimiques, les résidus de traitement et la radioactivité.

En espérant que notre lettre contribue à l'amélioration de la mise en œuvre des actions de développement au profit des populations et une meilleure prise en compte des questions de protection de l'environnement, veuillez recevoir Monsieur le Préfet, l'expression de nos meilleures salutations.

Copies :

- Ministre des mines
- Gouverneur région AZ
- Président conseil régional AZ
- Maires concernés
- DG : SR, CK, IMOU SA, AREVA mine

Le Président

Almoustapha Alhacen

Arlit, le 17 décembre 2013

A

- **Monsieur le Préfet du département d'Arlit**
- **Monsieur le Maire de la CU d'Arlit**

Objet : information sur une marche suivie de meeting à Arlit.

Monsieur le Maire,

Le gouvernement nigérien et le groupe Areva ont entrepris depuis presque trois mois la renégociation des conventions minières arrivant à échéance le 31 décembre 2013.

Le ROTAB (Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire) a lancé un avis à manifestation notamment l'organisation de meetings et marche le samedi 21 décembre 2013.

Les organisations de la société civile d'Arlit membres et non membres ont l'honneur de vous informer de l'organisation d'une marche pacifique le samedi 21 décembre 2013 à Arlit.

Cette marche suivie de meeting a pour objet de protester contre les agissements et le comportement du groupe nucléaire AREVA et ses filiales au Niger.

Le programme de cette manifestation est le suivant :

- Le samedi 21 décembre 2013 à partir de 8 h 30 mn rassemblement de manifestants devant le palais de justice d'Arlit.
- Le samedi 21 décembre 2013 à partir de 9h 30 mn remise d'une note au procureur de la République près du tribunal de grande instance d'Arlit, dénonçant le non respect des lois nigériennes par le groupe Areva et ses filiales au Niger.
- Le samedi 21 décembre 2013 à partir de 9 h 45 mn départ de la marche sur la grande voie allant du palais de justice à la tribune officielle d'Arlit.
- Le samedi 21 décembre 2013 à partir de 11 h 30 meeting et déclaration devant les participants et les autorités locales invités à cette occasion.
- Le samedi 21 décembre 2013 à partir de 12 h dispersion des manifestants et fin de la manifestation.

Veillez agréer Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Diffusion générale

Le Président de l'ONG Aghirin'man

Almoustapha Alhacen

Arlit, le 19 novembre 2013

A

Monsieur le Maire de la CU d'Arlit

Objet : le plan compteur radiologique de la ville d'Arlit

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, la dernière réunion du comité tenue le 15 mai 2013 a fait des recommandations en vue de permettre l'avancement du plan compteur radiologique de la ville d'Arlit.

A la date d'aujourd'hui aucune de ces actions n'a été mise en œuvre. Or en vu du rapport d'exécution du plan compteur des populations d'Arlit détiennent des ferrailles très radiologiquement contaminées venant des usines de filiales d'AREVA au Niger, certain murs radiologiquement contaminés abritent des familles ou des édifices publics.

Nous estimons que le manque de volonté des filiales du groupe AREVA met en danger la santé des personnes en les exposant à des rayonnements ionisants de manière délibérée.

Nous en appelons au sens de responsabilité des uns et des autres pour que des dispositions soient prises en vue de protéger la population.

En espérant que les conclusions de la dernière réunion du comité de validation soient rapidement mises en œuvre.

Veuillez recevoir l'expression de notre haute considération.

Le président

Almoustapha Alhacen

Arlit, le 10 mai 2013

A

Monsieur le Maire de la CU d'Arlit

Objet : Alerte face à la radioactivité dans la ville d'Arlit.

Monsieur le Maire,

Il vous souviendra que depuis 2010, un accord a été signé entre AREVA, la commune urbaine d'Arlit (représentant l'administration) et la coordination de la société civile d'Arlit (représentée par l'ONG Aghirin'man) sur la réalisation du plan compteur radiologique de la ville d'Arlit.

Comme vous le savez, cet accord prévoit deux phases de cette opération à savoir : un contrôle radiologique des rues de la commune urbaine et un échantillonnage de contrôle sur 125 maisons.

Plus de deux ans après le début des opérations qui sont prévues pour un an, le bilan suivant est à retenir :

- Les opérations des rues été effectuées
- Le traitement des points contaminés des rues est à moitié réalisé
- Aucune opération de contrôle radiologique n'a été effectuée sur les 125 échantillons d'habitation.
- Les opérations de contrôle sont suspendues depuis plus d'un an
- Aucun rapport n'a été transmis au président du comité.

Face à une situation qui au vu des résultats radiologiques des rues de la commune urbaine d'Arlit, représente un grave danger pour la santé de la population, nous vous demandons d'en appeler au sens de responsabilité des dirigeants du groupe AREVA pour qu'ils honorent les engagements auxquels ils ont souscrit.

En tout état de cause, si rien n'est mis en œuvre pour mettre fin à cette situation qui met en péril la vie de population, nous nous réservons d'ici le 16 mai 2013, le droit d'alerter et d'informer la population, l'opinion nationale et internationale sur les risques sanitaires de cette situation et la fuite de responsabilité sociale et environnementale du groupe AREVA au Niger.

Dans l'espoir d'une mise en œuvre d'actions concrètes et vigoureuses pour mettre fin à ce péril, veuillez recevoir Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie :

- Préfet d'Arlit
- AREVA mines Niger
- SOMAIR
- CIMINAK

Le Président

Almoustapha Alhacen

Communiqué de presse AGHIRIN'MAN 16 octobre 2013

AGHIRIN'MAN et la **Coordination des Organisations de la Société Civile d'Arlit** ont organisé une [marche de protestation](#) à **ARLIT (Niger)**, le **12 octobre 2013** pour soutenir le gouvernement nigérien dans les négociations occasionnées par le renouvellement des contrats entre le Niger et le groupe **AREVA**, pour que cette fois ci leurs résultats soient à la hauteur des attentes des populations nigériennes. Dans une déclaration faite à la fin de cette marche pacifique à laquelle des milliers de personnes ont participé, nous avons déploré les conséquences environnementales et sociales de **l'exploitation de l'uranium à Arlit**.

AREVA a réagi par un [communiqué](#) en date du **14 octobre 2013**. Ce texte ne prend pas en compte la réalité :

1 / AREVA évoque le chiffre de 200 manifestants pour être fidèle à sa politique de négation et mépris des populations. Les collaborateurs d'AREVA ont sans doute peur de perdre leur siège pour n'avoir pas tout fait pour empêcher la manifestation ou rompu le pacte d'allégeance. Nous confirmons **les cinq mille manifestants** et nous demandons à AREVA de nous dire combien il faut selon ses standards à la prochaine manifestation pour avoir une âme et entendre des populations qu'elle a spolié, pollué, irradié pendant un demi-siècle.

2 / AREVA évoque « *un contrôle rigoureux* » de l'environnement. Il n'en est rien. Avec notre partenaire scientifique, la [CRIIRAD](#), nous avons réalisé **depuis 2003** des contrôles indépendants de la **radioactivité à ARLIT** et démontré l'ampleur des contaminations radioactives. Il s'agit par exemple de la présence de [ferrailles radioactives](#) sur les marchés dont **mille six cent tonnes en 2012** venant des usines de SOMAIR et COMINAK (filiales d'AREVA) ; mais aussi de **matériaux radioactifs** issus de la mine réutilisés pour le remblaiement des routes et parfois même la construction d'habitations (voir le rapport d'activité AGHIRIN'MAN de 2011).

Cela a été confirmé par Greenpeace lors sa visite à notre demande en 2009 sanctionné par le rapport intitulé « **Abandonnés dans la poussière : l'héritage radioactif d'AREVA dans les villes du désert nigérien** ».

Les **50 millions de tonnes de résidus** de traitement radioactifs (80 pour cent de la radioactivité contenue dans le minerai) déposés à Arlit pour toujours ne seront démentis par aucun communiqué de presse. D'ailleurs, le goudronnage de 12 km de pistes et rues prévu à Akokan pour réduire la [poussière](#) est reporté pour ne pas dire annulé.

3 / Les contrôles de radioactivité effectués en août 2010 dans les rues d'ARLIT, ont permis de découvrir des **remblais radioactifs devant les hôpitaux** de la SOMAÏR et de la COMINAK (fait que nous avons pourtant dénoncé en [2007](#) avec la CRIIRAD), ainsi que l'habitation d'une famille, tellement radioactive qu'elle a dû être rasée. Selon les évaluations de SOMAÏR, la dose subie par les **habitants** était de plus de **10 milliSieverts par an**, et selon la CRIIRAD, la prise en compte de l'exposition au radon entraîne une dose totale encore plus élevée. Pourtant, dans son communiqué du 14 octobre 2013, AREVA prétend respecter au Niger « *les standards internationaux les plus stricts en termes de radioprotection (moins de 1 mSv de dose ajoutée pour les populations locales, comme en France)* ».

4 / Nous avons exigé en 2010 qu'AREVA lance une campagne de vérification de la radioactivité dans les **autres habitations à ARLIT**. Trois ans après, malgré les engagements d'AREVA, ce n'est toujours pas fait

parce que le Directeur des exploitations de COMINAK bloque. Pourtant il s'agit d'un véritable problème de santé publique.

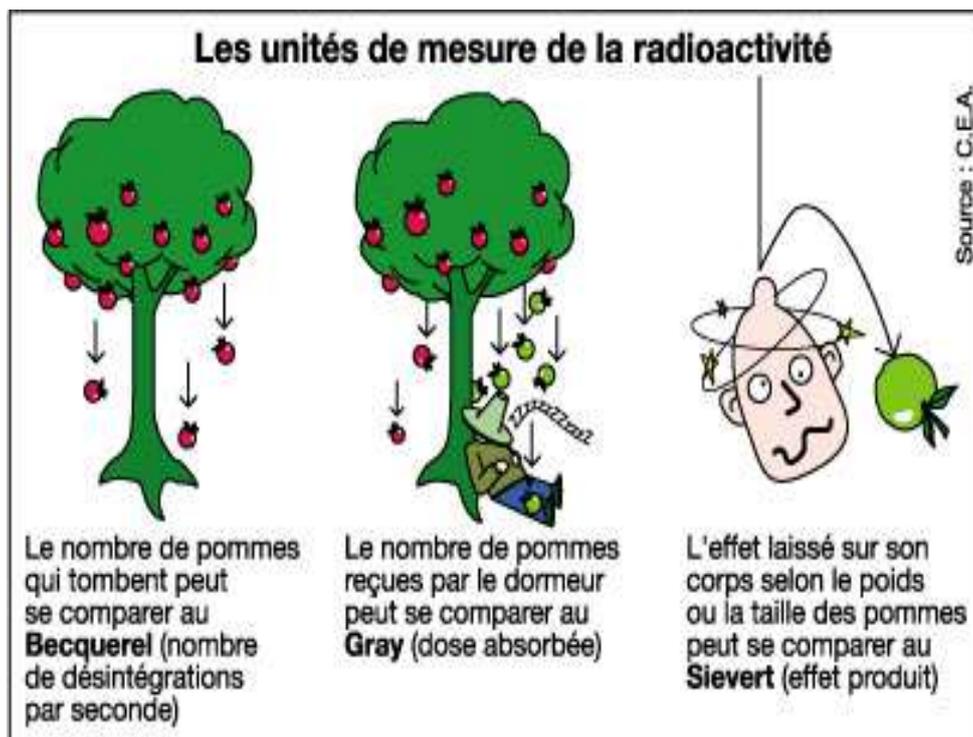
5 / L'**observatoire de santé** mis en place par AREVA dédommage des familles de français morts à cause de la radioactivité des mines nigériennes. Dans le même temps, nous n'avons toujours pas de réponse à la question : de quoi sont morts la première dizaine de nigériens dont nous avons déposé les dossiers à AREVA ? Cet observatoire de santé, sur lequel la CRIIRAD avait mis en garde en [2009](#), est aussi dénoncé désormais par l'association française SHERPA à cause des blocages d'AREVA.

6 / AREVA évoque "un dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes locales". AGHIRIN'MAN constate pourtant que rien que le 9 octobre 2013 (trois jours avant notre manifestation du 12 octobre 2013), AREVA a organisé clandestinement une CLI (Commission Locale d'Information) à **Imouraren** (une des plus grandes mines du monde) avec des participants choisis selon leur allégeance à AREVA et quelques éleveurs embarqués innocemment. Le 23 avril 2013, la même CLI s'était tenue à Arlit dans les mêmes conditions et nous avons été exclus parce que nous [avons demandé](#) la participation du sultan de l'AÏR et d'autres chefs coutumiers de la région. Alors, de quel dialogue s'agit-il pendant qu'il n'y a aucune autre tribune que celle de CLI au rabais pour s'adresser à AREVA ?

7 / Quant aux « 70 pour cent des revenus » de l'exploitation de ses mines d'uranium « reversés à l'Etat nigérien », c'est une argumentation sans crédibilité ni sérieux au regard de la réalité du terrain : l'état déplorable de la route Tahoua-Arlit ; la population d'Arlit qui manque d'eau à boire (à titre d'exemple, ce quartier Madina d'Akokan dont l'alimentation en eau a été suspendue par le Directeur des exploitations de COMINAK) ; les rebellions à répétitions et les fondamentalistes qui s'y mêlent pour exprimer et agir en évoquant les préoccupations des populations.

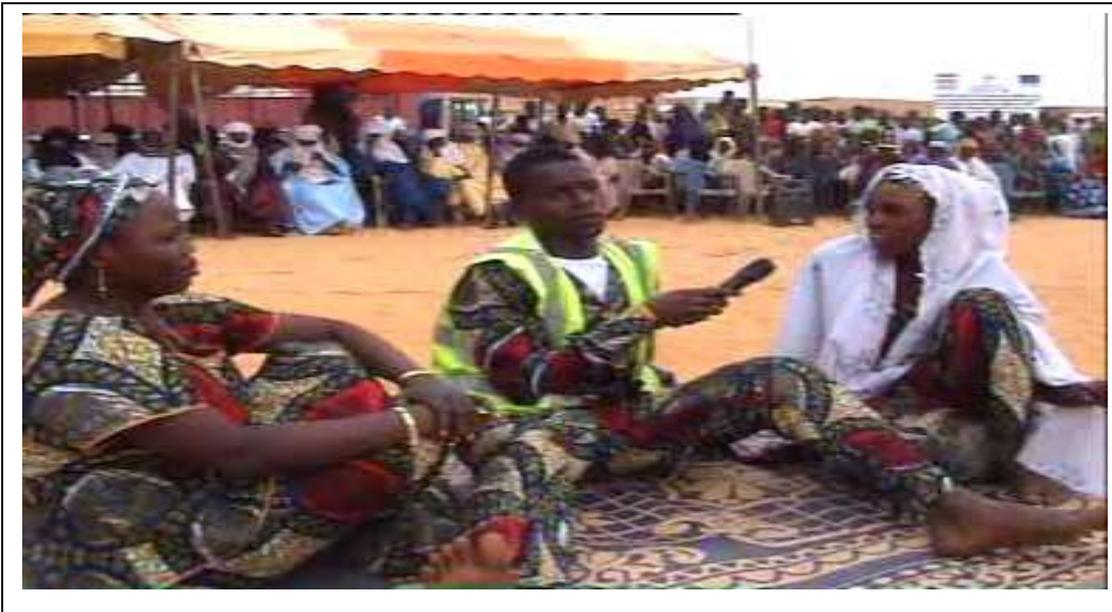
8 / Enfin nous sommes disposés à participer et proposons un débat contradictoire radio télévisé avec les responsables d'AREVA.

Le Président
Almoustapha Alhacen



Déclaration de la société civile d'Arlit à l'issue de la marche de soutien au gouvernement nigérien dans le cadre des négociations avec le groupe AREVA, pour une prise en compte effective des préoccupations des populations dans les mines d'Uranium.

Monsieur le Préfet du département d'Arlit,
Monsieur le Maire de la commune urbaine d'Arlit,
Honorable député national
Messieurs les Maires des communes,
Messieurs les conseillers municipaux,
Messieurs les responsables des forces de défense et de sécurité,
Messieurs les Honorables Chefs traditionnels,
Mesdames et Messieurs à vos titres et grades,
Nous voilà une fois de plus infatigablement dans les rues de la commune urbaine d'Arlit pour à la fois exprimer nos mécontentement, désapprobation et ras-le-bol contre ce têtard du groupe AREVA et ses filiales au Niger SOMAIR, COMINAK et Imouraren et apporter notre soutien sans faille au gouvernement du Niger pour que cette fois ci les résultats des négociations soient à la hauteur des attentes des populations nigériennes.
Cette manifestation ne doit signifier en aucun cas une carte blanche au gouvernement pour que les ententes habituelles soient la récompense des populations, nous en sommes donc conscients et vigilants.



Comme vous le savez des négociations pour le renouvellement des contrats entre le Niger et le groupe AREVA ont eu lieu presque tous les dix ans pendant les cinquante années de cauchemar de l'exploitation de l'uranium nigérien et le groupe AREVA a toujours réussi à créer les conditions de nous duper. Cette fois-ci comme à son habitude, la machine est en route à travers des menaces de fermeture des sites d'exploitation, la chute des prix de l'uranium, les licenciements économiques des travailleurs miniers, le retard de démarrage des nouvelles mines, la politique, l'insécurité et les coups d'état militaire. Déjà, dans les mines l'esprit et les actes des cadres nigériens sont formatés et rompus à faire allégeance à AREVA.

Comme vous le constatez, chez AREVA il n'y avait pas d'âme, il n'y en aura jamais et les nigériens doivent se convaincre que l'argent de 131 mille tonnes d'uranium nigérien englouti n'a fait que stimuler l'appétit de ce géant mondial et que cette fois encore la seconde moitié du siècle d'exploitation passerait si nous cédon au chantage et aux menaces.

Au moment où démarrent ces négociations, le groupe AREVA et ses filiales au Niger ont définitivement fuit leurs responsabilités sociales et environnementales à travers ce gigantesque héritage de 50 millions de tonnes de résidus radioactifs déposés à Arlit, les rues et les habitations publiques remblayées et construites avec des matériaux radioactifs, les nappes d'eau fossiles usées, épuisées et radiologiquement contaminées, des familles des travailleurs endeuillées par suite des maladies de la radioactivité que le groupe AREVA continue de nier à travers son troisième « hôpital médecine du travail », et un observatoire de santé de la région d'Agadez qui est une machine instrumentalisée par AREVA et ses faucons nigériens.

Devant ce spectacle chaotique qui se traduit par une population accrochée à des bidons quémendant de l'eau à boire, alors qu'AREVA utilise gratuitement environs 20 millions de m³ par an. En revanche si cette eau est vendue à 100 FCFA le m³ cela servirait aux générations futures ou tout au moins faire boire les 140 000 habitants d'Arlit qui manquent d'eau à ce moment même.

Cette route Tahoua-Arlit bien qu'empruntée par ces 131 000 tonnes d'uranium (Sept mille huit cent soixante huit milles milliards de FCFA) à destination de la France s'apparente à un site de tremblement de terre (jonchée de matériaux et produits chimiques de tout genre), il n'y a donc plus de recul et aucun rétroviseur ne doit être utilisé dans les prochaines négociations (la réalité est devant nous).

L'exploitation de l'uranium à Arlit, les méthodes du groupe AREVA et la marginalisation de la jeunesse ont conduit à la frustration de celle-ci, dont les résultats sont les interminables rebellions armées, l'exode, le terrorisme, les trafics de tout genre, la mort du tourisme dans la région et l'accroissement de la pauvreté.

Au sujet des résultats des négociations à la hauteur des attentes des populations, les questions de l'eau, la route RTA, les fonds de développement durables, la protection de l'environnement notamment la radioactivité et son corolaire des maladies doivent avoir un traitement qui tienne compte du désastre des contrats des cinquante précédentes années.

Au vu de ce bilan terrifiant et révoltant, la société civile d'Arlit engage aujourd'hui une étape importante des manifestations contre AREVA pour soutenir le gouvernement nigérien et demande à l'ensemble de la société civile nigérienne de s'engager dans cette voix en vue d'assurer à notre pays une sortie honorable à l'issue des négociations.

Ainsi donc d'autres manifestations seront envisagées telles que des marches et sitting devant les sièges des directions des filiales du groupe au Niger, des opérations de files humaines couchées des manifestants sur la route Tahoua-Arlit pour remplacer le goudron au passage des camions transportant l'uranium vers le port de Cotonou et la France.

En tout état de cause, Mesdames et Messieurs, la coordination de la société civile d'Arlit s'inscrit dans la lutte contre toute action de chantage et toute pratique tendant à exproprier les nigériens de leurs ressources naturelles.

Vive le Niger

Vive la société civile nigérienne

Merci à tous les manifestants et soyez prêt pour les actions futures.

Fait à Arlit le Samedi 12 Octobre 2013

Pour la coordination

Almoustapha Alhacen



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION D'AGADEZ
DEPARTEMENT D'ARLIT
PREFECTURE D'ARLIT



TEMOIGNAGE OFFICIEL DE SATISFACTION

Le Préfet du Département d'Arlit a l'honneur de décerner le présent témoignage à:

Monsieur Almoustapha Alhassane, Société Civile

Motifs: Pour service rendu aux autorités départementales et Communales, et à la population.

En foi de quoi, je lui délivre le présent témoignage pour servir et valoir ce que de droit.

Arlit, le 30 / 04 / 2013

Cne Soumana Sirfi



REPUBLIQUE DU NIGER
REGION D'AGADEZ
DEPARTEMENT D'ARLIT
PREFECTURE D'ARLIT



TEMOIGNAGE OFFICIEL DE SATISFACTION

Le Préfet du Département d'Arlit a l'honneur de décerner le présent témoignage à:

Monsieur Rhamar Ilatoufegh, Société Civile

Motifs: Pour service rendu aux autorités départementales et Communales, et à la population.

En foi de quoi, je lui délivre le présent témoignage pour servir et valoir ce que de droit.

Arlit, le 30 / 04 / 2013

Cne Soumana Sirfi





CRIIRAD

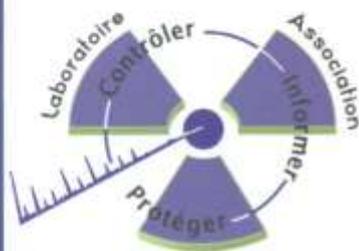
ATTESTATION DE FORMATION

Je soussigné, Bruno Chareyron, atteste que
Monsieur *Almoustapha Alhacen*, *président*
de l'*ONG AGHIRIN'MAN*
a suivi à la CRIIRAD à Valence (France)
une formation sur le contrôle de l'impact
radiologique des mines d'uranium
du 21 août 2012 au 26 août 2012

En foi de quoi il est délivré la présente attestation
Fait à Valence le 29 août 2012

Bruno CHAREYRON
Ingénieur en physique nucléaire
Responsable du Laboratoire CRIIRAD

CRIIRAD - 471 avenue Victor Hugo - 26000 Valence - tel : 04 75 41 82 50 - fax : 04 75 81 26 48 - E-mail : bruno.chareyron@criirad.org



CRIIRAD

ATTESTATION DE FORMATION

Je soussigné, Bruno Chareyron, atteste que
Monsieur *Ghamar Ilatoufegh*, *secrétaire général*
de l'*ONG AGHIRIN'MAN*
a suivi à la CRIIRAD à Valence (France)
une formation sur le contrôle de l'impact
radiologique des mines d'uranium
du 21 août 2012 au 29 août 2012

En foi de quoi il est délivré la présente attestation
Fait à Valence le 29 août 2012

Bruno CHAREYRON
Ingénieur en physique nucléaire
Responsable du Laboratoire CRIIRAD

CRIIRAD - 471 avenue Victor Hugo - 26000 Valence - tel : 04 75 41 82 50 - fax : 04 75 81 26 48 - E-mail : bruno.chareyron@criirad.org

